



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Des permanences multi-administrations mises en place pour les agriculteurs en difficulté

Gap, le 29/02/2024

À la demande du Président de la République, un dispositif de permanences agricoles est mis en place dans le département pour échanger avec les agriculteurs sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur exploitation et leur apporter des réponses.

À compter du lundi 4 mars, les agriculteurs pourront être reçus dans le cadre de cette permanence agricole, par un agent qui répondra à toutes leurs questions :

- À la Direction Départementale des Territoires (**DDT**, 3 place du Champsaur - 05000 Gap) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 14 h à 17 h.
- À la Direction Départementale des Finances Publiques (**DDFIP**, Cité administrative Desmichels - rue du 4ème Régiment de Chasseurs - 05016 Gap Cedex) :  
sans rendez-vous du lundi au mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 00.  
sur rendez-vous via l'espace personnel « impôt.gouv » du lundi au mercredi et vendredi de 13h30 à 16 h 00.
- À la Mutualité Sociale Agricole (**MSA**, 25B avenue Commandant Dumont - 05015 Gap Cedex) :  
sans rendez-vous : les mardis et mercredis de 8 h 30 à 12 h 15 et de 14 h à 16 h 15 et le jeudi de 8 h 30 à 12 h 15  
sur rendez-vous via "Mon espace privé" MSA : les mardis, mercredi et jeudi après-midi.
- À la maison France Services de Guillestre (Passage des Ecoles - 05600 Guillestre) le lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
- À la maison France Services de Laragne (Place de l'Église - 05300 Laragne-Montéglin) le jeudi de 9 h à 12 h



Dès vendredi 1er mars, les agriculteurs pourront aussi poser leurs questions via le lien internet de la plateforme <https://forms.office.com/e/4VpFry1cu7> en renseignant leurs coordonnées. Leurs questions seront automatiquement transmises à des agents qui les recontacteront sans délai.



Enfin, pour ne pas rester seul face aux difficultés, un service d'écoute dédié au monde agricole et rural (Agri'Ecoute) est accessible 24 h/24 h et 7 jours/7 au 09 69 39 29 19

### Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes



@Prefet05

28, rue Saint-Arey  
05 011 GAP Cedex